

TERMES DE RÉFÉRENCE

Pour les services d'un prestataire agissant comme agence fiduciaire pour le paiement direct aux bénéficiaires et intervenants des activités de formation du projet « Creative Tunisia » en Tunisie

15 octobre 2020

1. CONTEXTE

Afin de faire évoluer l'artisanat vers un secteur économique à plus forte valeur ajoutée, et de développer des avantages compétitifs dans divers corps de métiers à travers le pays, différentes chaînes de valeur, associations et coopératives seront appuyées, au profit des artisan(e)s, des designers, des PME artisanales, des jeunes créatifs, entre autres. Cet appui aux clusters et chaînes de valeur, sélectionnés pour leur potentiel en terme de créations d'emplois et d'export, sera accompagné par un renforcement des structures d'accompagnement et la mise en place des centres de supports à travers le pays. Ces derniers permettront aux entreprises artisanales de bénéficier de services d'appui intégrés pour améliorer leur compétitivité. A ce titre, le renforcement de clusters et de chaînes de valeur porteuses dans les différents corps de métiers artisanaux constitue une opportunité privilégiée de créer des emplois décents et durables, surtout pour les jeunes et les femmes, et de renforcer leur autonomisation économique.

Les résultats attendus du projet sont les suivants :

- 6 à 8 chaînes de valeur présentant des avantages compétitifs seront développées, structurées et soutenues ;
- Des stratégies différenciées d'accès aux marchés seront élaborées et déployées ;
- 4 à 6 centres de soutien multi services seront établis dans chacun des territoires des chaînes de valeur sélectionnées ;
- Les capacités des institutions locales dédiées à la promotion de l'artisanat et du design seront renforcées ;
- Le patrimoine artisanal tunisien sera valorisé à travers des campagnes de communication ciblées.

Dans le cadre du renforcement des capacités des artisans membres des clusters appuyés par le projet, le projet va soutenir la formation technique des artisans et apprentis dans le domaine de l'artisanat. Au moins 180 artisans dans des zones rurales de la Tunisie favoriseront du processus d'apprentissage par an.

C'est dans ce cadre que s'inscrit la mission qui fait l'objet de cet appel d'offres.

2. OBJECTIFS DE LA MISSION

1.1 Objectif général

Renforcer la mise en œuvre des projets de formation à échelle nationale et plus particulièrement de formation qualifiante dans les 7 clusters soutenus par le projet :

1.2 Objectifs spécifiques

- Effectuer des transactions de paiement sécurisées aux bénéficiaires et intervenants des activités de formation du projet ci-dessus citées et plus particulièrement pour les activités de formation qualifiante ;
- Définir et mettre en place un mécanisme par lequel l'ONUDI transfère de l'argent de manière sécurisée aux bénéficiaires et intervenants du projet via une structure fiduciaire ou monétique
- Assurer à temps, le paiement direct sécurisé des bénéficiaires et intervenants du projet par des mécanismes modernes et technologiques telle que les réseaux de téléphonie mobile ;
- Fournir les pièces justificatives électroniques de qualité pour toutes les transactions de paiement sécurisé (dates d'envois et de réception, montants, etc.);
- Garantir la transparence de la transaction et la réception des fonds destinés aux bénéficiaires et intervenants du projet.

3. SERVICES DEMANDÉS

En accord avec l'ONUDI, le contractant agissant comme agence fiduciaire ou monétique aura pour principale mission d'assurer les paiements directs sécurisés aux bénéficiaires et intervenants des activités de formation du projet « Creative Tunisia ». Il devra également fournir les pièces justificatives des toutes les opérations de paiement et les remettre de manière électronique et sécurisée à l'ONUDI périodiquement.

Le contractant assurera :

(a) *Les paiements sécurisés aux bénéficiaires et intervenants*

Le contractant en son rôle d'agence fiduciaire ou monétique assurera les paiements sécurisés aux bénéficiaires et intervenants dans le cadre des activités de formation du projet définies par l'ONUDI. Les bénéficiaires et intervenants pressentis sont les personnes physiques suivantes :

- Les bénéficiaires: artisans, apprentis, jeunes et femmes en recherche d'opportunités économiques dans le domaine de l'artisanat
- Les intervenants : les encadreurs administratifs et pédagogiques, les formateurs, les professionnels, etc.

(b) *La récurrence et montant des paiements comme instruit par l'ONUDI*

Les paiements aux bénéficiaires et intervenants impliqués seront mensuels. Le projet a pour objectif de former 200 bénéficiaires par an, le nombre d'intervenants, ainsi que le nombre et la durée des activités de formation sur les 12 prochains mois seront variables.

Les montants des sommes mensuelles à payer sont de 100 TND / mois pour les bénéficiaires de la formation et 400 TND/ mois pour les encadreurs

Nous estimons le montant total à payer durant les 12 prochains mois de l'ordre de cent soixante-quinze mille dinars tunisiens (174,200 TND) :

	Bénéficiaires	Per diem	Encadreurs	Per diem	Mois de formation	Total (TND)
Klim au Kef	50	100	2	400	11	63,800.00
Cuivre à Kairouan	30	100	2	400	12	45,600.00
Halfa à Kasserine	50	100	1	400	6	32,400.00
Fibres végétales à Gabès	50	100	1	400	6	32,400.00
TOTAL	180	100	6	400	35	174,200.00

Le nombre de paiements variera en fonction du nombre de formations et de bénéficiaires formés. Ce montant pourra être réévalué au cours de la mise en œuvre des activités de formation du projet.

(c) *La gestion administrative, financière et comptable*

L'ONUDI, à travers ses agents de développement de clusters, fournira la liste des bénéficiaires ayant participé aux formations et ayant le droit de recevoir le paiement.

Le contractant assurera l'enregistrement physique et dans une base de données sécurisée des bénéficiaires et intervenants inclus dans les listes transmises par les agents de développement de clusters de l'ONUDI susmentionnées. Cette base de données servira pour l'identification et la traçabilité des récepteurs de paiement.

L'enregistrement physique devra se faire avec présentation d'une pièce d'identité ou Passeport en cours de validité ou Carte professionnelle valable (carte d'artisan) ou Attestation d'identité délivrée par un Commissaire de Police ou Permis de conduire en cours de validité.

Le contractant assurera également la traçabilité de toutes les opérations financières effectuées et la remise de ces pièces à l'ONUDI. A ce titre, le contractant réalisera les transferts de fonds ordonnés par l'ONUDI et en rendra compte dans les 5 jours suivant le transfert effectif de ces fonds. De manière mensuelle, le contractant tiendra à jour la situation financière et en rendra compte à l'ONUDI.

4. LIVRABLES ET RAPPORTS

- Le contractant assure l'enregistrement des bénéficiaires et intervenants des activités de formation du projet sur tout le territoire national dans une base de donnée, avec un mécanisme d'identification défini et sécurisé

(enregistrement avec pièces d'identités et inscription dans une base de données) ;

- Le contractant assure les paiements directs et sécurisés aux bénéficiaires et intervenants des activités de formation du projet sur tout le territoire national avec un mécanisme de paiement défini et sécurisé ;
- Le paiement aux bénéficiaires et intervenants des activités de formation du projet est effectué à temps selon une planification qui sera transmise par l'ONUDI ;
- Un processus de traçage et de transparence et la documentation du transfert effectif des fonds destinés aux bénéficiaires et intervenants des activités de formation du projet est garanti et validé avec l'ONUDI ;
- Des rapports des paiements électroniques sécurisés des bénéficiaires et intervenants des activités de formation du projet pour chaque ordre de transaction sont mis à la disposition de l'ONUDI au plus tard dans les 5 jours ouvrables après le paiement effectif des bénéficiaires et intervenants. Ces rapports comprendront mais ne limiteront pas aux éléments suivants:
 - Rapport détaillé de l'ordre de transaction reçu de la part de l'ONUDI :
 - Date de réception de l'ordre de transaction;
 - Montant de l'ordre de transaction
 - Rapport détaillé des transactions effectuées en dinars tunisiens suivant l'ordre de transaction reçu de la part de l'ONUDI:
 - Liste des bénéficiaires et intervenants des activités de formation du projet ayant reçus leur paiement;
 - Date de transfert et de réception du paiement ;
 - Lieu de paiement (ville, village) ;
 - Preuve de réception du paiement signée par le bénéficiaire
 - Montant unitaire par transaction effectuée (en TND)
 - Montant total des transactions effectuées (en TND)
- Des rapports de transferts à la fin de chaque tranche sont mis à la disposition de l'ONUDI comprenant mais ne se limitant pas aux éléments suivants :
 - Rapport détaillé des ordres de transactions reçues de la part de l'ONUDI :
 - Liste des ordres de transaction reçues;
 - Date de réception de chacune des ordres de transaction
 - Montant total des ordres de transaction reçues (détaillé par ordre de transaction)
 - Rapport détaillé des transactions effectuées en dinars tunisiens suivant les ordres de transaction reçues de la part de l'ONUDI:

- Liste des bénéficiaires et intervenants des activités de formation du projet ayant reçus leur paiement;
 - Date de transfert et de réception du paiement ;
 - Lieu de paiement (ville, village) ;
 - Preuve de réception du paiement signée par le bénéficiaire
 - Montant unitaire par transaction effectuée (en TND)
 - Montant total des transactions effectuées (en TND)
 - Si jamais le montant total des ordres de transaction reçues par l'ONUDI et le montant total des transactions effectuées par le bénéficiaire ne correspondent pas, le contractant devra ajouter une note explicative sur la différence.
- Un rapport final de fin de prestation récapitulant les activités sur toute la durée de la prestation est fourni et soumis à l'acceptation de l'ONUDI comprenant les éléments suivants non limitatifs :
 - Rapport détaillé des ordres de transactions reçues de la part de l'ONUDI :
 - Liste des ordres de transaction reçues;
 - Date de réception de chacune des ordres de transaction
 - Montant total des ordres de transaction reçues (détaillé par ordre de transaction)
 - Rapport détaillé des transactions effectuées en dinars tunisiens suivant les ordres de transaction reçues de la part de l'ONUDI:
 - Liste des bénéficiaires et intervenants des activités de formation du projet ayant reçus leur paiement;
 - Date de transfert et de réception du paiement ;
 - Lieu de paiement (ville, village) ;
 - Preuve de réception du paiement signée par le bénéficiaire
 - Montant unitaire par transaction effectuée (en TND)
 - Montant total des transactions effectuées (en TND)
 - Si jamais le montant total des ordres de transaction reçues par l'ONUDI et le montant total des transactions effectuées par le bénéficiaire, le contractant devra ajouter une note explicative à la différence

5. QUALIFICATIONS, EXPÉRIENCES ET PIÈCES REQUISES

- Avoir un siège avec une adresse physique en Tunisie (fournir l'adresse);
- Avoir une existence juridique et légale (registre de commerce, trois dernières attestations d'imposition, trois dernières attestations de sécurité sociale, un avis de non faillite) ;
- Avoir la capacité financière requise de mise à disposition d'espèces suffisantes sur le terrain pour l'opération demandée (fournir justificatifs) ;

- Fournir la preuve d'expériences similaires précédentes dans le transfert des fonds décentralisés par des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) (fournir références et les contacts téléphoniques et email d'au moins deux (2) références ou clients) ;
- Proposer une solution technique fiable, flexible, adaptée aux besoins des artisans dans des zones rurales et prouvée (paiement mobile, retrait en guichet, transfert bancaire, etc.) pour les services demandés (fournir proposition technique)
- Avoir un réseau d'agences montrant une capacité d'intervention simultanée sur l'ensemble du pays et pouvant garantir le paiement sécurisé dans les villes et les villages du projet mentionnées dans le point & de ces termes de référence (Fournir une liste de tous les réseaux d'agences et un descriptif)
- Proposer un/e responsable du contrat avec les qualifications minimales suivantes : Diplôme en gestion financière + 10ans d'expérience professionnelle (fournir Curriculum Vitae du responsable du contrat) ;
- Proposer des sous-responsables du compte ONUDI dans chacun des gouvernorats mentionnés dans le paragraphe 7 de ces termes de référence avec les qualifications suivantes : Diplôme en gestion financière + 5 ans d'expérience professionnelle (fournir Curriculum Vitae du responsable du contrat) ;

6. DURÉE DE LA MISSION

La mission est d'une durée calendaire de 12 mois.

7. ZONES D'INTERVENTION

Dans le cadre du projet le contractant sera amené à intervenir sur l'ensemble du territoire tunisien et plus particulièrement dans les villes des centres de formation professionnelle concernés par le projet à savoir:

- Kef : Tajerouine, Sidi Abdallah, El Mahassen, Sakiet Sidi Youssef, Sidi Metir
- Kairouan : Kairouan ville
- Moknine : Moknine
- Kasserine : Sbeitla, Feriana, El Ayoun, Fousana
- Gabès : El Hamma, Chenini, Chatt Essalem
- Tunis : Manouba, Ariana, Ben Arous
- Monastir : Monastir, Ksar Helel

8. LANGUES

La communication avec l'équipe doit se faire en français. Tous les livrables devront être rédigés en français. La communication avec les bénéficiaires se fait en arabe.

9. DESCRIPTION DU PROCESSUS DE TRANSFERT ET PAIEMENT AUX BÉNÉFICIAIRES ET DEVIATION

Dans le cadre du projet, le contractant est tenu d'opérer en suivant les critères techniques minimaux ci-dessous.

(a) *Description du processus:*

- *Ordre de transaction*

L'ONUDI donnera l'instruction de paiement au contractant et enverra une liste des bénéficiaires présents aux formations, incluant le montant de la transaction à effectuer par bénéficiaire.

- *Délais de transfert:*

Les paiements sécurisés en faveur des bénéficiaires et des contributeurs doivent être effectués au plus tard 3 jours après la réception de l'instruction de paiement de l'ONUDI;

- *Contact / responsable du contrat chez le contractant:*

Le contractant doit fournir à l'ONUDI une personne de contact qui s'occupe de ce projet, cette personne doit être disponible pour répondre aux demandes de l'ONUDI pendant les heures de bureau;

- *Modalités de paiement*

L'ONUDI avancera des tranches de 20% du montant total

1. La première tranche (20%) sera avancée après la signature de contrat
2. La deuxième tranche (40%) sera débloquée après soumissions et validation des rapports prouvant une dépense de 80% de la tranche précédente
3. La troisième tranche (20%) sera débloquée après soumissions et validation des rapports prouvant une dépense de 100% de la première tranche et au moins 80% de la tranche précédente
4. La dernière tranche (20%) est avancée par le fournisseur. L'ONUDI remboursera la dernière tranche après réception du rapport de paiement final (preuve du transfert effectif des fonds aux bénéficiaires);

- *Rapports:*

Des rapports électroniques sécurisés, confirmant les paiements aux bénéficiaires et aux contributeurs des formations, devront être fournis à l'ONUDI pour chaque ordre de transaction au plus tard dans les 5 jours ouvrables après le paiement effectif des bénéficiaires et intervenants (comme indiqué au paragraphe 4 ci-dessus)

Un rapport financier doit accompagner chaque demande de tranche, incluant une liste détaillée de toutes les transactions faites pendant la période.

(b) *Déviation:*

En cas d'erreur dans le processus, entre l'instruction de paiement de l'ONUDI et le paiement, le contractant:

- Notifie l'ONUDI le plus rapidement possible et 1 jour maximum après que l'erreur se soit produite;
- Prend les mesures correctives nécessaires (dans les 2 jours maximum après que l'erreur se soit produite) ;
- Doit être en mesure de traiter de nouveau l'instruction de paiement de l'ONUDI sans frais si besoin (dans les 2 jours maximum après que l'erreur se soit produite);
- Doit être en mesure de rembourser l'ONUDI si nécessaire (dans un délais maximum d'1 semaine après réception de la demande de remboursement de l'ONUDI);
- Dans le cas où l'instruction de paiement de l'ONUDI est erronée, le contractant:
 - *Notifie l'ONUDI en temps voulu (1 jour maximum après que l'erreur se soit produite);
 - *Prend les mesures correctives nécessaires dans les 5 jours maximum après réception de la nouvelle instruction de l'ONUDI;
 - *Doit être en mesure de rembourser l'ONUDI si nécessaire (dans un délais maximum d'1 semaine après réception de la demande de remboursement de l'ONUDI);

10. PROPOSITION FINANCIÈRE

Description	Unité	Quantité *	Cout Unitaire (TND)	Cout Total (TND)	Remarques
I- Gestion administrative					
1-1 Identification via pièce d'identité des personnes devant recevoir des fonds	Personne	200			
1- 2 Inscription des bénéficiaires dans la base de données	Inscription	200			
TOTAL I - Gestion administrative					
II- Gestion Financière et Comptable					
2-1 Ouverture d'un compte distinct pour le contrat avec l' ONUDI	Unité de service	1			
2-2 Gestion comptable du compte	Forfait par transaction	Pour la totalité de la durée du contrat			
2-3 Gestion des transactions financières (Note IMPORTANTE: Aucun frais de retrait d'argent ne devra être imputé au bénéficiaire de la transaction)	Forfait par transaction	Pour la totalité de la durée du contrat			
TOTAL II - Gestion Financière et Comptable					
III- Reporting					
3- 1 Rapports de transactions dans le 5 jours maximum après la transaction effective	Forfait par transaction	1 rapport par transaction pour la totalité de la durée du contrat			
3- 2 Rapport mensuel résumant les inscriptions et les transactions	Rapport mensuel	12			
3-3 Rapport final sur la totalité des transactions	Rapport final	1			
TOTAL III • Reporting					
GRANT TOTAL I + II + III					